



Sustainability in Action

# LOI CANADIENNE SUR LA LUTTE CONTRE LE TRAVAIL FORCÉ ET LE TRAVAIL DES ENFANTS DANS LES CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT

RAPPORT ANNUEL 2026  
DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2025

*Le présent rapport sur le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement (le « rapport ») est un rapport conjoint préparé pour répondre aux exigences de la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement (la « Loi ») du Canada pour :*

*Stablex Canada Inc. (« Stablex ») et Southern Sanitation Inc. (« Southern Sanitation ») (collectivement appelés « Republic Services »).*

## Aperçu et structure de l'entreprise

Stablex et Southern Sanitation sont toutes deux des filiales indirectes de Republic Services Inc., Stablex est une société constituée en vertu des lois du Canada qui exerce ses activités à Blainville, au Québec. Southern Sanitation est une société constituée en vertu des lois de l'Ontario qui exerce ses activités dans le sud de l'Ontario.

Republic Services, Inc. est une société cotée en bourse dont les actions ordinaires sont cotées à la Bourse de New York. Elle est un leader dans l'industrie des services environnementaux. À travers ses filiales, la société offre à ses clients la gamme la plus complète de produits et services, y compris le recyclage, les déchets solides, les déchets spéciaux, les déchets dangereux et les services sur le terrain. Les engagements de Republic en matière de circularité et de soutien à la décarbonisation, qui sont les meilleurs de l'industrie, contribuent à réaliser sa vision de partenariat avec les clients pour créer un monde plus durable. Republic Services emploie 541 employés au Canada et a généré des revenus de plus de 40 millions de dollars en 2025 grâce à ses opérations canadiennes.

Chez Republic Services, nous remplissons toujours nos promesses et prouvons que nous sommes un partenaire d'affaires et un gardien de l'environnement engagé et digne de confiance. Tout aussi important que ce que nous faisons est la façon dont nous le faisons. Nous produisons ces résultats en agissant avec intégrité et en intégrant nos valeurs à tout ce que nous faisons. En incarnant nos valeurs au quotidien, nous renforçons la confiance de nos employés, de nos actionnaires, de nos clients, de nos fournisseurs et de nos communautés.

### Activités et chaînes d'approvisionnement

Republic Services s'engage à mener ses activités de manière éthique et légale dans l'ensemble de sa chaîne d'approvisionnement. Nous choisissons de faire affaire avec des fournisseurs qui démontrent un engagement ferme envers un comportement hautement éthique. Nous nous attendons à ce que nos fournisseurs mènent leurs activités conformément aux normes éthiques les plus élevées.

Pour soutenir ses activités canadiennes, Republic Services maintient une chaîne d'approvisionnement principalement axée sur l'approvisionnement en biens et services auprès de fournisseurs du Canada et des États-Unis. Les principaux éléments de la chaîne d'approvisionnement de l'entreprise comprennent les contrats avec des fournisseurs canadiens et américains pour des articles essentiels comme des produits chimiques, de l'équipement, des lubrifiants, des contenants (plastique et acier) et des véhicules.

Republic Services s'engage à mettre en œuvre des pratiques d'approvisionnement équitables dans l'ensemble de ses processus de gestion de la chaîne d'approvisionnement. L'entreprise travaille activement à cerner, à évaluer et à surveiller les risques potentiels liés à l'esclavage moderne, à la traite des personnes et au travail des enfants au sein de sa chaîne d'approvisionnement, démontrant ainsi son engagement envers les pratiques commerciales éthiques et la responsabilité d'entreprise.

## Mesures prises pour prévenir et réduire le risque de travail forcé et de travail des enfants

Republic Services adopte une approche de tolérance zéro envers l'esclavage moderne sous toutes ses formes au sein de son organisation et dans sa chaîne d'approvisionnement. Nous interdisons le recours à toutes les formes de travail forcé et toute forme de traite de personnes. Nous interdisons également l'embauche de personnes âgées de moins de 18 ans. Dans le cadre de nos processus contractuels avec les fournisseurs, nous incluons dans notre code de conduite des fournisseurs une interdiction spécifique du travail forcé, du travail des enfants, des châtiments corporels et de toute forme de traite de personnes. Les fournisseurs doivent également payer les travailleurs conformément aux lois sur les salaires et la rémunération applicables, y compris le salaire minimum, les heures supplémentaires et les avantages sociaux obligatoires dans toute compétence où ils exercent leurs activités.

Republic Services a établi des cadres pour s'assurer de prévenir et de réduire le risque de travail forcé et de travail des enfants. Nous avons décrit ci-dessous les principaux cadres qui appuient cet engagement.

### **Cadre stratégique:**

Nous disposons d'un cadre stratégique robuste qui interdit explicitement le travail forcé et le travail des enfants dans nos activités et nos chaînes d'approvisionnement. Republic Services a pour politique de se conformer à toutes les lois, règles et réglementations applicables à l'entreprise et à ses opérations. Nous exigeons de nos employés et de nos fournisseurs qu'ils respectent nos normes et politiques, qui sont créées conformément aux lois, aux règles et aux règlements applicables. Vous trouverez ci-dessous nos politiques relatives au travail forcé et au travail des enfants. Chacun de ces éléments comprend également la façon de signaler les comportements présumés illégaux ou inappropriés.

- [Code d'éthique et de conduite au travail](#)
- [Code de conduite des fournisseurs](#)
- [Politique sur les droits de la personne](#)

Nous avons également des politiques internes en matière d'approvisionnement qui établissent nos attentes en matière d'approvisionnement en biens et services. Ces politiques guident les employés dans l'approvisionnement approprié des fournisseurs.

#### **Processus de diligence raisonnable:**

- Nos procédures de diligence raisonnable comprennent des évaluations de routine des fournisseurs pour assurer la conformité à nos normes. Nous surveillons également nos fournisseurs et prenons les mesures appropriées en cas d'inconduite. Les fournisseurs reçoivent une copie de notre Politique sur les droits de la personne et de notre Code de conduite des fournisseurs pour assurer la bonne communication de ces attentes et de ces normes.
- Republic Services dispose d'un programme de gestion des risques liés aux tiers auquel participent de multiples intervenants pour assurer une surveillance complète et l'atténuation des risques. Les principaux intervenants comprennent les équipes de la gestion des risques, de la continuité des activités, des services juridiques, de l'approvisionnement, de la cybersécurité, les propriétaires d'entreprise et la fonction d'éthique et de conformité. Ensemble, ces intervenants assurent une approche globale de gestion des risques associés aux relations avec les tiers, y compris l'évaluation des risques liés au travail forcé et au travail des enfants, entre autres droits de la personne.

#### **Programme de formation:**

Nous offrons des séances de formation à tous les employés, y compris une formation annuelle sur notre Code d'éthique et de conduite au travail. Notre programme de formation met l'accent sur les enjeux principaux et sur la promotion des pratiques éthiques.

### **Ligne d'assistance AWARE**

Nous nous efforçons de maintenir une culture éthique dans laquelle les employés, les fournisseurs et d'autres tiers peuvent signaler leurs préoccupations sans crainte de représailles. Il s'agit notamment du signalement des préoccupations sur les violations potentielles de notre code d'éthique et de conduite au travail et des politiques connexes, y

compris notre politique sur les droits de la personne. Par l'intermédiaire d'un tiers indépendant, Republic Services met à la disposition de l'ensemble des intervenants la ligne d'assistance AWARE, un service anonyme et confidentiel. Cette ligne d'assistance reçoit des signalements par l'entremise d'un numéro sans frais et d'un site Web en service 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Toute préoccupation est traitée au moyen d'un processus interne solide, dans le cadre duquel nous enquêtons, répondons et prenons les mesures correctives appropriées, le cas échéant. Nous n'autorisons pas les représailles ou l'intimidation contre quiconque signale une préoccupation, soulève une question de conformité, demande conseil ou collabore à une enquête. Toute personne qui exerce des représailles ou tente de le faire s'expose à des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement. Nous nous engageons à surveiller les répercussions sur les droits de la personne, à remédier aux répercussions négatives que nous avons relevées et à les signaler aux intervenants internes et externes pertinents, le cas échéant. Nous mettons à jour nos politiques et pratiques en fonction des possibilités d'amélioration relevées dans le cadre de cette surveillance. Notre Code d'éthique et de conduite au travail, notre Code de conduite des fournisseurs et notre Politique sur les droits de la personne contiennent tous des instructions sur la production de rapports, tout comme notre site Web, nos communications internes et nos affiches.

### **Mesure de l'efficacité**

Nous utilisons plusieurs indicateurs de rendement pour mesurer l'efficacité de nos politiques, de notre diligence raisonnable et de notre programme de formation. Nous révisons régulièrement nos politiques pour nous assurer qu'elles demeurent efficaces. Nous examinons également les questions et les commentaires que nous recevons pour déterminer si nos politiques doivent être clarifiées, simplifiées ou améliorées. Nous suivons et rendons compte du nombre de cas signalés et résolus dans le cadre de notre processus d'enquête. À ce jour, nous n'avons eu aucune constatation de travail forcé ou de travail des enfants.

## **Risques associés aux chaînes d'approvisionnement**

La chaîne d'approvisionnement de Republic Services présente un faible risque de travail forcé ou de travail des enfants. De plus, nous n'avons relevé aucun cas de travail forcé ou de travail des enfants au sein de nos activités ou dans notre chaîne d'approvisionnement au cours de la période visée par le rapport. Nous nous engageons à surveiller et à atténuer continuellement ces risques au moyen de nos processus de diligence raisonnable.

## Mesures prises pour remédier au travail forcé et au travail des enfants

À ce jour, nous n'avons reçu aucun signalement de mesures correctives liées au travail forcé ou au travail des enfants. Toutefois, notre politique comprend des procédures pour régler ces problèmes rapidement et veiller à ce que des mesures correctives appropriées soient prises.

## Approbation et attestation

Republic Services s'engage à faire respecter les droits de la personne et à veiller à ce que le travail forcé et le travail des enfants demeurent absents de ses activités ou de ses chaînes d'approvisionnement. Nous demeurons déterminés à nous améliorer continuellement et à nous conformer à toutes les lois et à tous les règlements applicables.

Le présent rapport a été examiné et approuvé par l'organe directeur de Republic Services conformément aux obligations de déclaration énoncées au sous-alinéa 11(4)b)(ii) de la Loi. J'atteste qu'à ma connaissance et après avoir fait preuve d'une diligence raisonnable, les renseignements fournis dans le présent document sont exacts et complets.

*Elyse M. Carlsen*

---

**Elyse Carlsen, directrice**